



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/95/Corr.1
25 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session de fond de 1996
New York, 10 octobre
et 15 et 16 novembre 1996
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATIONS

Accroissement du nombre de membres de la Commission
du développement social : élection de 14 membres

Rectificatif

Remplacer le texte du paragraphe 4 par le texte suivant :

4. Conformément à la pratique établie de l'ONU, sitôt élus tous les nouveaux membres, il sera procédé à un tirage au sort afin de définir la durée des mandats initiaux. Ainsi, le mandat de trois membres prendra effet à la date de l'élection et viendra à expiration le 31 décembre 1997, celui de trois autres membres prendra effet à la date de l'élection et viendra à expiration le 31 décembre 1998, celui de quatre membres prendra effet à la date de l'élection et viendra à expiration le 31 décembre 1999 et celui de quatre autres membres prendra effet à la date de l'élection et viendra à expiration le 31 décembre 2000.

* E/1996/93.